Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS CSRPN N° 2021-03

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

Demande de dérogation « espèces protégées » pour l'impact sur la Salangane *Aerodramus francicus saffordi* relative aux travaux de rénovation de la prise d'eau des Orgues à Sainte-Rose

CONSULTATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

PÉTITIONNAIRE : EDF SEI

Contexte et objet de la demande :

EDF SEI exploite l'aménagement de la Rivière de l'Est pour la production d'énergie hydroélectrique. Plusieurs crues ont entraîné depuis 2018 une dégradation prononcée du blindage métallique de la prise d'eau principale des Orgues.

Le projet en question consiste donc à réaliser un chantier de réparation de l'ouvrage de captage de la prise d'eau des Orgues à Sainte-Rose. Sachant que l'énergie hydraulique produite grâce à cette prise d'eau assure environ 10 % de la production d'électricité à La Réunion, EDF a décidé de traiter les dégradations rapidement pour limiter les risques de perte de la prise d'eau.

L'utilisation d'un chenal de dérivation du cours d'eau (construit lors de l'aménagement de l'ouvrage) s'avère indispensable pour la mise en œuvre de ces travaux. Or, ce chenal est occupé par la salangane des Mascareignes *Aerodramus francicus saffordi* espèce animale protégée. La circulation temporaire d'eau dans cette galerie est susceptible de dégrader les conditions d'utilisation par cette espèce protégée, voire d'y détruire des nids, des œufs et des individus. Une dérogation « espèce protégée » a donc été déposée par EDF.

Remarques préalables :

Taille de la population de Salangane :

Le CSRPN s'est tout d'abord interrogé sur la taille de la population de Salangane. Il y a en effet deux estimations de la taille de la colonie (p. 39).

- Estimation SEOR : 19 couples (et estimation de 45 couples en additionnant reproduction récentes et passées) ;
- Estimation ECOMED, bureau d'étude associé à EDF SEI : 3 à 8 couples reproducteurs.

Cet écart s'expliquerait par une méthodologie et une sensibilité qui divergent entre le bureau d'étude ECOMED et la SEOR.

Deal 2, rue Juliette Dodu – CS 41009 97743 Saint-Denis cedex 9
Tél. 02 62 40 26 01– Fax 02 62 40 26 15
www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

Mesure d'évitement :

Le CSRPN s'est également interrogé sur l'existence d'une mesure d'évitement, non applicable immédiatement mais qui mériterait d'être étudiée sur le long terme.

Il faudrait en effet examiner le rapport coût/bénéfice de cette galerie pour les Salanganes : est-ce que l'utilisation de ce site par les salanganes est bénéfique à l'espèce ? Sinon, il serait plus judicieux d'obturer/grillager cette galerie de manière à empêcher les salanganes d'y nicher.

Cette question a été traitée par ECOMED. L'occupation actuelle de la colonie est estimée à 3 à 8 couvées par an, ce qui peut représenter une "production" de 10 à 15 jeunes annuellement. En l'absence de travaux sur les 10 ans qui viennent, et dans l'hypothèse d'un effectif stable, cela représente un potentiel de 100 à 150 naissances sur le site.

Dans les scénarios les plus improbables, les interventions engendrant un flux d'eau dans la galerie (1 fois par décennie) pourraient engendrer la perte d'une saison : 10 à 15 jeunes. La plus-value écologique d'une fermeture définitive de la galerie (report possible/probable sur autre colonie) paraît donc minime et n'est pas à la hauteur du coût engendré pour la pose d'un dispositif de fermeture et son entretien.

Mesure d'accompagnement :

Le CSRPN souligne enfin l'importance de financer une étude pour améliorer les connaissances sur l'espèce. C'est le cas de la mesure MA01 : *Evaluation et caractérisation des populations de salanganes sur les Mascareignes*. Il s'agit d'une très bonne mesure.

En revanche, il y est question d'inventaire et de génétique, mais pas de phénologie de la reproduction. Or, il y a actuellement un vrai manque de connaissance sur ce paramètre important. Ce manque est d'ailleurs soulevé tout au long du document (p. 53 notamment « *la phénologie considérée reste théorique* »). Pourtant, la mesure MR01 propose « *MR01 : Adaptation du calendrier des travaux à la phénologie de l'espèce* ».

Pour répondre à cette demande, il faudrait mettre en œuvre un suivi mensuel basé sur le protocole de suivi mis en place sur le site du Bras de la Plaine et, pour avoir une vision élargie sur la phénologie de cette espèce, il serait également nécessaire de faire ce type de suivi sur d'autres sites « complémentaires », situés à des altitudes différentes.

L'acquisition de connaissances sur ce paramètre est importante, et elle sera nécessaire dans d'autres demandes de dérogations éventuelles.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avis final du CSRPN :

Le CSRPN de La Réunion donne un avis favorable à la demande de dérogation « espèces protégées » pour l'impact sur la Salangane *Aerodramus francicus saffordi* relative aux travaux de rénovation de la prise d'eau des Orgues à Sainte-Rose, avec comme recommandation de compléter la mesure d'accompagnement MA01 par une étude sur la phénologie de la reproduction de l'espèce.

Saint Denis, le 17 mai 2021

Le Président du CSRPN

Patrick FROUIN

Deal 2, rue Juliette Dodu – CS 41009 97743 Saint-Denis cedex 9
Tél. 02 62 40 26 01– Fax 02 62 40 26 15
www.reunion.developpement-durable.gouv.fr